

et demie, et se rendirent à la maison de Mme Foucault, où elle devait être couchée, avec son mari et ses deux enfants, l'un de onze l'autre de douze ans.

“ Thibault garda le *sleigh* pendant qu'Hamelin et Gratton allèrent enfoncer la porte de la maison, arrachaient la femme du lit et la traînaient sur la neige.

“ Foucault qui était faible et âgée de plus de 60 ans, sauta hors de son lit et fut retenu près d'une fenêtre, pendant que Gratton arrachait la femme du lit et la traînait sur la neige, pieds-nus et en chemise, jusqu'au *sleigh* ou traîneau. Hamelin alla alors rejoindre ses complices ; et ils se dirigèrent, à une distance de 25 arpents environ, jusqu'à la grange d'un respectable cultivateur, nommé Benjamin Lacasse, où ils enfermèrent leur victime.

“ En chemin, Gratton s'assit sur la femme Foucault : aidé d'Hamelin, il lui attacha les mains derrière le dos, puis lui coupa ou plutôt lui arracha une partie de ses cheveux.

“ La malheureuse voulant se défendre, ces misérables la frappèrent avec violence ; et dans leurs efforts pour l'empêcher de crier, ils lui fendirent la bouche.

“ Le sang lui couvrit le visage ; et elle porte encore la trace de ces violences.

“ En arrivant à l'étable, les conjurés traînèrent encore la victime sur la neige, à une distance de 6 perches : ils la firent mettre à genoux, demander pardon, et promettre de ne pas chercher à fuir.

“ Dans cette lutte désespérée, la femme Foucault, mordit le pouce droit de Gratton ; et l'on voit encore les marques de cette morsure.

“ Elle resta ainsi sans vêtement, dans une stalle près de la porte, sur un plancher couvert de neige et de glace, jusqu'à 6 heures du matin, au moment où M. Lacasse entra pour soigner ses animaux!

“ La neige, poussée avec violence par le vent, s'était accumulé autour d'elle.—Madame Lacasse s'empressa de lui fournir des vêtements, et on la trans-

porta à la maison, où tous les soins possibles lui furent prodigués.

Presqu'agonisante, Mme Foucault pouvait à peine parler ; en apercevant Mme Lacasse, elle eut, cependant, la force de crier : oh ! venez à mon secours ; c'est Hamelin et ses hommes qui ont fait cela, je me meurs,

“ Le froid, les blessures, le sang qui la couvrait, l'avait tellement défigurée, que Mme Lacasse qui la connaissait très-bien ne put la reconnaître avant qu'elle n'eût dit son nom.

“ Hamelin, Gratton, Martin et Thibault furent immédiatement arrêtés ; et les 3 premiers furent emprisonnés par MM. de Montigny et Laviolette,

“ Mme Foucault et son mari ont très bien reconnu Hamelin et Gratton. Thibault a tout confessé ; il est le témoin de la Couronne et a été admis à caution. Martin a été accusé il y a quelques années, du meurtre de sa femme, mais il a été acquitté.

“ Il paraît aussi que Mme Foucault avait porté plainte sous serment devant M. Scott, juge de paix à Saint-Jérôme, contre Hamelin et Gratton ; mais qu'après l'avoir entendue, il disposa sommairement de la cause en renvoyant la plaignante.

“ L'affaire viendra devant la prochaine session de la cour du Banc de la Reine, qui a lieu le 24 mars prochain.

EXECUTION A TORONTO.

Fleming et O'Leary, trouvés coupables de meurtre aux dernières assises, ont été exécutés à Toronto, vendredi dernier, à 10 heures du matin.

AU CORRESPONDANT.

A. B. n'ayant pas donné son nom, inadmissible.

AVIS

Nous refuserons toute lettre, correspondances ; etc, qui ne seront pas franches de Port.

Mr. Ths. Roy est autorisé à collecter pour le *Bourru*.

UNE UNION MODÈLE.

Il y a quelque temps dans un certain village des Etats-Unis, un veuf et une veuve ont contracté mariage sous les auspices les plus favorables. Les deux époux ont commencé leur association matrimoniale avec un assortiment de 27 enfants.

ANECDOTES.

—Le maréchal de Poiras faisait ses dispositions pour livrer bataille, lorsqu'un officier lui demanda la permission de se rendre chez son père qui était à l'extrémité, pour lui rendre ses soins et recevoir sa bénédiction. “ Allez, lui dit ce général, qui démêla fort aisément la cause de sa retraite ; *Père et mère honoreras, afin de vivre longuement.*

—Une fiancée voyant un beau cadeau que lui faisait son futur, se mit à dire que le *présent* valait mieux que le *futur*. Le Monsieur, qui n'était pas *parfait*, répondit qu'il n'était qu'au *conditionnel* jusqu'alors, et que dorénavant il serait au *passé*. Il paraît qu'il redoutait que sa fiancée ne fût à l'*impératif*.

—Lorsque Louis XIV partit pour aller faire le siège de Mons il ordonna à ses deux historiens, Racine et Despréaux, de le suivre. Aimant une vie plus tranquille ils s'en dispensèrent. Le roi à son retour, leur en fit des reproches. “ Nous n'avions, sire, dirent ingénieusement ces deux poètes, que des habits de ville ; nous en avions ordonné de campagne, mais les villes que votre majesté assiégeait ont été plus tôt prises que nos habits n'ont été faits.”

—Louis XI disait ordinairement que tout son conseil était dans sa tête, parce qu'il ne consultait personne. L'amiral de Brèze, le voyant monté sur un bidet très-faible, dit : “ Il faut que ce cheval soit plus fort qu'il ne paraît, puisqu'il porte le roi et son conseil.”

CONDITIONS.—On s'abonne chez Mr. P. Lamoureux, rue Lamontagne, en payant 50 cents par six mois et d'avance. Toutes lettres et correspondances doivent être adressées *franches* de port, et comme suit : [Pour le *Bourru*, boîte No. 134, Bureau de Poste.]